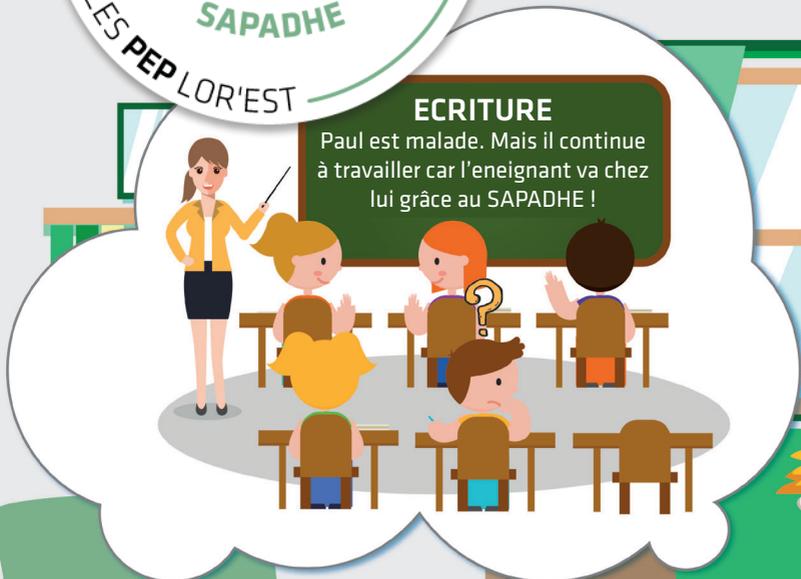




Malades ou accidentés,
la classe continue
à domicile,
à l'hôpital ou à l'école !



NOUS CONTACTER :

Céline FRANCOIS
Bassins de Metz,
Sarreguemines et Sarrebourg
06 29 19 04 60
celine.francois@peplorest.org

Caroline LIEBHARDT
Bassins Houillier, Thionville,
Hayange et Rombas
06 14 96 31 80
caroline.liebhardt@peplorest.org

SECTEUR VOSGES
sapad88@peplorest.org

Rachel DIDIER-LAURENT
07 78 66 89 38
Christelle BENOIT
06 20 25 58 93

Vous êtes enseignant ?

Vous serez rémunéré(e) en heures supplémentaires (HSE) par l'Éducation Nationale

Vous souhaitez être bénévole ?

Vous souhaitez apporter votre soutien aux élèves malades ou accidentés ?

Pour qui ?

Pour tout élève d'un établissement scolaire public ou privé sous contrat (école élémentaire, collège, lycée) de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, **dont la scolarité est interrompue au-delà de 2 semaines pour raison de santé** (maladie, accident) et qui se trouve hospitalisé à domicile ou dont la scolarité est entrecoupée par des absences nombreuses et répétées pour les mêmes raisons.

Type de pathologie :

- Accidents traumatiques
- Maladies chroniques
- Chirurgies
- Affections de longue durée

Pourquoi ?

- Offrir aux élèves la possibilité de poursuivre leur scolarité
- Garder le lien avec l'école, le collège, le lycée
- Éviter l'isolement de l'enfant, de l'adolescent et de sa famille
- Aider les élèves à reprendre leur scolarité après la convalescence

Fonctionnement

- La famille saisit le SAPADHE en faisant parvenir une demande (téléchargeable sur le site www.peplorest.org) accompagnée d'un certificat médical.
- En Moselle, le Médecin Conseiller Technique auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale, au vu du certificat médical, précise si l'état de santé de l'enfant lui permet de bénéficier ou non du SAPADHE.
- En concertation avec l'élève, la famille, l'équipe éducative et les médecins, **un projet individualisé d'assistance pédagogique à domicile est défini.**
- Ce projet **s'adapte aux contraintes et à l'évolution de l'état de santé de l'élève.** L'intervention se fait sur le lieu où se trouve l'élève malade. Il peut s'agir **du domicile familial, de l'hôpital, du centre de soins, de l'établissement scolaire,** et ce durant ou en dehors des heures scolaires.

Le SAPADHE est un service GRATUIT pour les familles !